

Modification des spécifications du courrier mécanisable pour ajouter de la valeur à vos envois

Pour vous donner plus de souplesse lorsque vous créez vos articles de courrier et pour vous permettre de tirer profit des capacités du nouvel équipement automatisé de Postes Canada, les changements suivants seront apportés au guide *Normes postales — courrier mécanisable* pour les envois standard / courts et longs (CL) de la Médiaposte avec adresse, Poste-lettres à tarifs préférentiels, et la Poste-publications.

Nota : Veuillez consulter le document *Normes postales — courrier mécanisable* pour connaître toutes les exigences.

Spécifications actuelles

Zone margée à l'intérieur du bloc-adresse et l'entourant

La zone margée à l'intérieur et autour du bloc-adresse ne doit contenir aucune impression ou couleur foncée, comme suit :

- à 13 mm du côté gauche du bloc-adresse;
- à 6 mm au-dessus de la ligne supérieure du bloc-adresse;
- la zone entière à la droite du bloc-adresse;
- la zone entière au-dessous du bloc-adresse.

Zone margée pour le code à barres

La zone où l'équipement automatisé de Postes Canada applique un code à barres fluorescent ne doit contenir aucune impression ou illustration :

- *sur le recto de l'article* : la zone de 19 mm de hauteur sur 150 mm de longueur mesurée à partir du rebord inférieur droit.

Spécifications en vigueur à compter du 16 janvier 2012*

Zone margée à l'intérieur du bloc-adresse et l'entourant

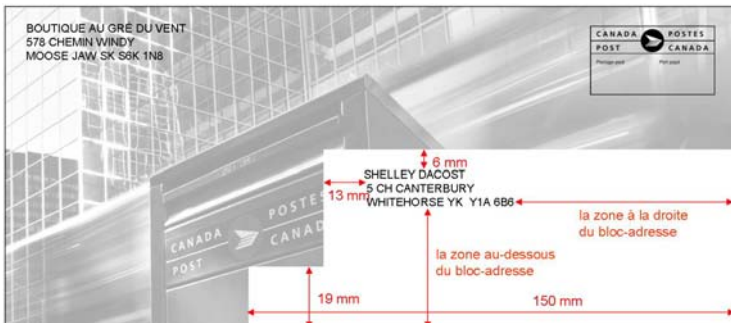
La zone margée à l'intérieur et autour du bloc-adresse ne doit contenir aucune impression ou couleur foncée, comme suit :

- à 13 mm du côté gauche et à 13 mm du côté droit du bloc-adresse;
- à 6 mm au-dessus de la ligne supérieure et à 6 mm en dessous de la ligne inférieure du bloc-adresse;
- Les clients qui désirent imprimer du texte à la droite et en dessous du bloc-adresse doivent fournir des échantillons à Postes Canada pour la mise à l'essai et l'approbation avant de déposer l'envoi dans le courrier.

Zone margée pour le code à barres

La zone où l'équipement automatisé de Postes Canada applique un code à barres fluorescent ne doit contenir aucune impression ou illustration :

- *sur le recto de l'article* : la zone de 19 mm de hauteur sur 105 mm de longueur mesurée à partir du rebord inférieur droit.



Polices acceptables

Les polices suivantes sont recommandées pour l'impression des adresses :

- Courier (11 ou 12 points)
- Courier New (11 ou 12 points)
- Letter Gothic (10 à 12 points).

Voici d'autres polices acceptables (10 à 12 points) : Alpha Gothic, Arial, Copy Pica, Elite, Helvetica, Lotus Line Draw, Ms Line Draw, New Gothic, Pica, Univers (W1), Universal.

Voici des polices qui **ne sont pas** recommandées pour l'impression des adresses : Times New Roman, Arial Black, Harrington, Baskerville Old, Comic Sans MS.

Polices acceptables

Tous les types de polices de caractères sont acceptables pour l'impression de l'adresse, pourvu que :

- tous les caractères soient clairs, bien définis et qu'ils soient séparés par un espace qui n'est pas plus petit que 0,1 mm;
- la taille de la police de caractères soit fixée entre 10 et 14 points (la hauteur de caractère optimale étant entre 2,3 mm et 3,3 mm);
- le client n'utilise pas de gras, de soulignement, d'italique ou de polices cursives/décoratives.

Résistance des cartes et des cartes postales

Les cartes et cartes postales doivent être suffisamment solides pour résister au traitement mécanisé. Nous recommandons l'utilisation d'un papier pesant au moins 135 g/m².

Résistance des cartes et des cartes postales

Les cartes et cartes postales doivent être suffisamment solides pour résister au traitement mécanisé. Nous recommandons l'utilisation d'un papier pesant plus de 160 g/m².

* Les nouvelles spécifications mécanisable s'appliqueront uniquement aux envois déposés à des emplacements de Postes Canada qui ont le nouvel équipement de tri du courrier. Ces sites seront identifiés dans le document « Emplacements pour le dépôt et heures limites » affiché à postescanada.ca/preparationcourrier. Pour obtenir les détails complets, reportez-vous au *Normes postales - courrier mécanisable* à postescanada.ca/normespostales.